



FOIRE AUX QUESTIONS :

**« Observer le deuxième Commandement me paraît obscur.
Comment réellement honorer le Nom de Dieu ? »** 3^{ème} partie de la réponse

Le deuxième Commandement interdit l'abus du Nom de Dieu, c'est-à-dire les blasphèmes et les jurons. Pourquoi ? Parce qu'un nom représente la personne qui le porte. Il suffit à un amoureux d'entendre le nom de sa bien-aimée, même par hasard et par un inconnu, pour que son pouls s'accélère. Et si un certain Jacques vous a fait des crasses, vous aurez inconsciemment une aversion pour ce prénom. **Cela veut dire que notre attitude à l'égard d'un nom reflète notre attitude envers la personne.** On comprend mieux pourquoi c'est un péché de prononcer en vain le Nom de Dieu.

On peut porter atteinte au Nom de Dieu par les *blasphèmes*. Selon le Catéchisme de l'Eglise Catholique (CEC 2148) : « *Ils consistent à proférer des paroles de haine, de reproche, de défi, à dire du mal de Dieu.* » Par exemple, les partisans du « Mariage pour tous » n'ont pas hésité à blasphémer en criant des formules de ce genre : « JESUS aussi avait deux papas ! » ou « Pas de Rosaire de nos ovaires ». En réalité, ce genre de blasphème est des plus graves. Par nature, le blasphème est toujours un péché mortel, c'est-à-dire qu'il nous coupe de la vie de Dieu, de la grâce. Le péché n'est que véniel s'il n'a pas été suffisamment consenti et prémédité. Tous ces blasphèmes sont extrêmement graves car ils se doublent d'un péché d'hérésie et comportent un cruel déshonneur à l'égard de Dieu et de sa Mère, la Vierge Marie.

On peut blasphémer également en tenant ce genre de remarques : « Si Dieu est bon, pourquoi permet-il cela ? » ou bien : « Si Dieu m'aimait, je ne serais pas dans cette situation. » Tout ceci offense profondément Dieu et son Amour infini.

Le CEC condamne aussi les *jurons* qui, faisant : « *intervenir le Nom de Dieu sans intention de blasphème sont un manque de respect envers le Seigneur.* » Souvent, les jurons sont proférés comme un soulagement à nos humeurs. On s'exclame : « Par Dieu, je te garantis que tu t'en souviendras », ou : « Sainte Vierge, tu me fatigues ! » Comme l'écrit l'américain Leo Trese dans son excellent livre, *La foi expliquée, Ed. du Laurier* : « *Ce type de comportement irrévérencieux est un péché véniel car il n'y a pas intention délibérée de mépriser Dieu, mais il peut devenir mortel si, par exemple, un père de famille faisait ainsi perdre à ses enfants le respect dû au Nom de Dieu.* »

Pour tous ces péchés, Dieu demande réparation. JESUS a choisi pour cela une religieuse française pour faire œuvre de réparation au Saint Nom de Dieu. Cette religieuse, **sœur Marie de Saint Pierre**, était carmélite à Tours. Le 29 août 1843, JESUS lui dit : « **Mon Nom est partout blasphémé** » ; sœur Marie de Saint Pierre a alors écrit : « Il me fit voir combien cet affreux péché blessait douloureusement son divin CŒUR plus que tous les autres. Par le blasphème, le pécheur le maudit en face, l'attaque ouvertement et prononce lui-même sa condamnation et son jugement. » JESUS lui fit comprendre que chaque blasphème était une flèche empoisonnée qui blessait son CŒUR. Il lui dicta alors une prière pour cicatriser ses blessures, prière dite de la « flèche d'or ». La voici : « **Qu'à jamais soit loué, béni, aimé, adoré, glorifié, le très Saint, très Sacré, très Adorable, très Inexprimable Nom de Dieu, au Ciel et sur la terre, par toutes les créatures sorties des mains de Dieu et par le Sacré CŒUR de Notre Seigneur JESUS Christ au très Saint Sacrement de l'Autel !** »

Les révélations à sœur Marie de Saint Pierre se succédèrent, et une Association vit le jour : « Les défenseurs du Saint Nom de Dieu ». Chaque associé portait une Croix sur laquelle était gravé d'un côté : *Sit Nomen Domini benedictum. Que le Saint Nom du Seigneur soit béni.* Et de l'autre : *Vade retro Satana. Arrière Satan.* A chaque fois qu'ils entendaient blasphémer, ils disaient ce qui était écrit sur cette Croix.

A nous d'utiliser également cette arme contre le démon du blasphème. Lorsque nous entendons un juron dans une soirée, dans un film, ou que nous voyons une publicité blasphématoire dans la rue, disons avec amour : « Que le Nom du Seigneur soit béni ! » et JESUS sera consolé. Procurons-nous la prière de la flèche d'or révélée par JESUS à sœur Marie de Saint Pierre et faisons-la nôtre tous les jours en esprit de réparation.

(à suivre)

*Sœur Gabrielle du Rosaire
Petite Sœur de la Consolation du Sacré CŒUR et de la Sainte FACE
Monastère de la Consolation à Draguignan*